



**Extrait N° 2 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 1^{er} mars 2013

Commune des Avirons

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

08 MAR. 2013

que la convocation du Conseil a été faite le **21 février 2013** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,



L'an deux mil treize, le 1^{er} mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire**.

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mlle ROMAINSTAL Géraldine* - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. REMY Michel - M. GRONDIN Jacki

Procurations : Mme HEBERT Monique a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane a donné mandat à Mme ZETTOR Jacqueline - Mme JULLIEN Marie-Josée a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à M. BENARD Alex - M. BADER Ricardot a donné mandat à M. MONDON René - Mme BETON Fernande a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE Vincent est désigné pour en assurer les fonctions.

*** Mlle ROMAINSTAL Géraldine est arrivée au début de l'affaire N°2.**

& &
&

AFFAIRE N° 2/ **Orientations budgétaires 2013
- Compte principal**

Le Conseil Municipal est appelé à débattre des orientations budgétaires de la Commune pour l'année 2013 pour le compte principal. Le débat ne donne pas lieu à un vote.

Hôtel de Ville

Il est rappelé que pour l'année 2012 :

- Le budget prévisionnel s'établissait à :

- pour le fonctionnement :	13 328 121,71
- pour l'investissement :	11 534 510,05

▪ Sur un total de dépenses prévisionnelles de **24 862 631,76 €**, l'exécution devrait s'établir à environ **4 983 077,25 €** pour les dépenses d'investissement en réalisations (2 682 944,00 étant portés en restes à réaliser en dépenses) et à **13 190 097,51 €** pour les dépenses de fonctionnement, soit un total de **18 173 174,76 €**.

- En termes d'opérations d'investissement, ont notamment été réalisés les investissements suivants :
 - les indemnités pour le concours du groupe scolaire du Ruisseau
 - les travaux pour la finalisation de la médiathèque ainsi que son équipement
 - une partie des travaux pour le gymnase
 - la finalisation des travaux d'amélioration du bâti scolaire
 - la finalisation des travaux d'aménagement du relais de l'insertion
 - la réalisation d'une partie des travaux pour la création du plateau sportif de Ravine Sèche

Au 1^{er} janvier 2012, la structure en personnel était composée de **281 agents** dont :

→ **142 Emplois permanents** avec :

- **74** agents titulaires et stagiaires (7 Cadre A, 15 Cadre B et 52 agents de catégorie C)
- **58** agents non titulaires
- **10** agents contractuels

→ **139 Emplois aidés** dont :

- **137** CAE/CUI
- **02** apprentis

La masse salariale totale 2012 s'établit à **6 597 327 €**.

La fiscalité directe perçue pour la Commune en 2012, représente un produit de 1 681 311,00 €.

Au 31 décembre 2012, l'épargne nette était de 9,23%.

L'encours de dette s'établissait à 8 872 642,27 euros soit 845 euros par habitant.

Pour ce qui concerne l'année 2013 :

Le contexte financier demeure très contraint.

En recettes de fonctionnement :

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement pour l'année 2013 peuvent être estimées à 12 800 000 €, soit :

Ressources fiscales :

Impôts directs (produits des 3 taxes) :	1 681 311
Produits de l'octroi de mer :	4 961 885
Taxe sur les carburants :	1 023 718
Taxe additionnelle aux droits de mutations :	100 000
Taxe sur les cessions de terrains devenus constructibles :	50 000
Dotation de solidarité communautaire :	643 462

Dotation :

Dotation forfaitaire :	1 542 645
Dotation nationale de péréquation :	599 490
Compensations sur emplois aidés :	1 000 000
Compensations diverses :	96 000

Autres ressources :

Subvention CAF (PARS, CLSH) :	300 000
Revenus des immeubles :	12 000
Produits divers (piscine, cantine, micro-crèches...) :	600 000
Reprises sur subventions :	44 000
Affectation de résultat à la section de fonctionnement :	242 000

En recettes d'investissement :

Les recettes prévisionnelles d'investissement, pour l'année, sont estimées à 8 000 000 €.

Produit des emprunts :	2 600 000
FCTVA :	600 000
TLE :	100 000
Subvention du Conseil Régional :	800 000
Subvention du Conseil Général :	99 000
Fonds de concours CIVIS :	460 000
Subvention Etat et Europe :	450 000
Amortissements divers :	700 000
Prélèvement sur la section de fonctionnement :	800 000
Subvention sollicitée auprès de l'Etat au titre du FEI : (dossier en instruction)	1 400 000

En matière de dépenses d'investissement, il y a lieu de prendre en compte notamment les éléments suivants :

1) Le remboursement de la dette qui sera d'environ :

- En capital : 750 000

- 2) En inscription : il y aura notamment en investissement une enveloppe d'environ 8 000 000 d'euros.

En travaux :

• Inscription des crédits de paiement restants pour le gymnase	500 000
• Mise aux normes des locaux de service du réfectoire de l'école maternelle	120 000
• Reconstruction de l'ancien logement de fonction pour l'école élémentaire de Ravine Sèche	400 000
• Deuxième tranche des travaux de modernisation de la salle Georges Brassens	300 000
• Travaux d'aménagement de l'espace de centralité du Tévelave	580 000
• Travaux d'aménagement de la zone AUS bas du Tévelave	1 800 000

• **Travaux de voirie :**

- | | |
|--|-----------|
| • Programme sous maîtrise d'ouvrage communal directe : | 700 000 |
| - Chemin Lacroix ; | |
| - Chemin Bananes ; | |
| - Chemin N° 1 : partie comprise entre Barouty et Fond Maurice ; | |
| - Chemin Edouard Rivière : partie comprise entre la SCI Fleur de Canne et le Chemin Camille Roche. | |
| • Programme avec études de maîtrise d'œuvre : | 1 000 000 |
| - Chemin Maximin Lucas ; | |
| - Rue Edouard Sartre ; | |
| - Rue Francis Rivière ; | |
| - Rue des Hortensias. | |
| • Création de trottoirs sur la Route des Merles
(sous forme de fonds de concours) | 170 000 |

En foncier :

- | | |
|--|---------|
| • Engagement des négociations pour acquisitions des parcelles
AD 132 et 133 au Tévelave | 400 000 |
| • Poursuite du portage ex terrain Caderby près du stade | 80 000 |

En études :

- | | |
|--|---------|
| • Etudes pré-opérationnelles pour la zone AUS –zone amont du Tévelave | 683 000 |
| • Maîtrise d'œuvre pour l'extension du cimetière avec construction
d'une salle mortuaire | 60 000 |
| • Inscription des crédits de paiement restants pour les études nécessaires à la réalisation du groupe
scolaire du Ruisseau ainsi que de l'équipement petite enfance | 710 000 |

En fonctionnement, les dépenses porteront sur :

- | | |
|--|-------------|
| • Les dépenses de personnel qui devraient représenter une masse de | 6 800 000 € |
|--|-------------|

Au 1^{er} février 2013 la structure en personnel était composée de **278 agents** dont :

→ **150 Emplois permanents** avec :

- 78 agents titulaires et stagiaires (6 Cadre A, 17 Cadre B et 55 agents de catégorie C)
- 56 agents non titulaires
- 16 agents contractuels

→ **128 Emplois aidés** dont :

- 126 CAE/CUI
- 02 apprentis

• Les autres charges de fonctionnement devraient représenter environ :

- 2 900 000 € pour les charges à caractère général
- 844 000 € pour les charges de gestion courante
- 280 000 € pour les charges exceptionnelles + atténuation du produit
- 700 000 € pour les amortissements divers
- 451 000 € pour les charges financières
- 800 000 € pour le prélèvement pour la section d'investissement

Au regard de ces données prévisionnelles, le Conseil est invité à débattre des orientations budgétaires du compte principal pour l'année 2013.

Après discussions, les **orientations budgétaires 2013** sont fixées telles que présentées ci-dessus tant pour le fonctionnement que pour l'investissement.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

